Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Membres absents excusés: Raphaël Abbet ; Valentin Christe ; Magali Crausaz Mottier ; Thérèse de Meuron ; Daniel Dubas ; Cédric Fracheboud ; Claude Nicole Grin ; Jacques Pernet ; Karine Roch ; Claude-Alain Voiblet.

Membres absents non excusés: Florence Bettschart Narbel ; Sylvianne Bergmann ; Denis Corboz ; Jean-Pascal Gendre ; Sébastien Kessler ; Evelyne Knecht ; Janine Resplendino ; Vincent Rossi ; Thanh-My Tran-Nhu ; Marlène Voutat.

Membres présents	80
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	10
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Lettre

de la Municipalité (du 23 mars 2016) demandant <u>l'urgence</u> pour le point :

- R 89 - **Préavis Nº 2016/01** : Campagne de prospection géophysique pour une valorisation optimale de la chaleur géothermique dans l'agglomération lausannoise.

Communications municipales

- 14 mars 2016 : Départ à la retraite de M. Michel Cornut, chef du Service social Lausanne. Nomination de la nouvelle cheffe de service, Mme Judith Bovay.
- 14 mars 2016 : Résolution de l'interpellatrice du 25 août 2015 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Thérèse de Meuron : « Réorganisation du Service des assurances sociales SAS ».
- 24 mars 2016: Lausanne Jardins 2019 Ouverture d'un compte d'attente.
- 29 mars 2016 : Question N° 35/51 de M. Nicolas Tripet déposée le 16 février 2016 « Plateforme 'Eve' : quelle collaboration pour quel timing ? ».

Interpellation *Dépôt*

de Johan Pain (La Gauche) : « Les habitants et les commerçants de la Sallaz ont-ils vraiment mérités une nouvelle déception collective suite aux derniers aménagements réalisés sur la Place ? »

Interpellation *Dépôt*

de Johann Dupuis (La Gauche) et consorts : « Évacuation forcée des migrants occupants l'ancienne halle Heineken : la ville de Lausanne prend-elle ses responsabilités ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal.

Inter Dépô	-	tior

de Philippe Ducommun (UDC) et consorts : « L'effet de la nouvelle Municipalité pourrait-il être plus percutant en faveur du tir à air comprimé ?? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à la majorité par le Bureau légal du Conseil communal.

Questions orales

I.

M. Hadrien Buclin (La Gauche); M. Daniel Brélaz, syndic.

II.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population.

III.

M. Gilles Meystre (PLR); M. Daniel Brélaz, syndic; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population.

IV.

M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux.

Rapport s/Préavis N° 2016/01

Campagne de prospection géophysique pour une valorisation optimale de la chaleur géothermique dans l'agglomération lausannoise.

<u>Rapportrice</u>: Mme Myrèle Knecht (Soc.)

Discussion

M. Philipp Stauber (UDC).

Vote s/préavis

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

- 1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 950'000.— pour réaliser une campagne de prospection géophysique par camions vibreurs ;
- 2. d'amortir ce crédit au fur et à mesure des dépenses annuelles par prélèvement sur le Fonds pour la production de chaleur renouvelable pour le chauffage à distance (Fonds CO₂);
- de porter les subventions à ce projet attendues de la part de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et du Fonds vaudois pour l'énergie, respectivement de CHF 50'000.— et CHF 100'000.—, au crédit du Fonds CO₂.

Rapport s/Rapportpréavis N° 2015/54 Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Rentes uniques ou annuelles, qui gagne, qui perd ? »

Rapporteur: M. Eddy Ansermet (PLR)

Discussion

M. Roland Ostermann (Les Verts).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission, soit <u>décide</u> :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Charles-Denis Perrin intitulé « Rentes uniques ou annuelles, qui gagne, qui perd ? »

Rapport s/Rapportpréavis N° 2015/57 Réponse au postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Osez postuler ! Un objectif légitime pour toutes et tous »

Rapportrice: Mme Sarah Neumann (Soc.)

Discussion

Mme Muriel Chenaux-Mesnier (Soc.); Mme Gaëlle Lapique (Les Verts); M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche).

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui, et 2 abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit <u>décide</u> :

- 1. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts du 12 décembre 2012 ;
- 2. de prendre acte que la Municipalité entend mettre en place quatre mesures applicables à la Ville de Lausanne, soutenues et promues par les Directions et avec l'accompagnement du SPeL, soit :
 - 2.1 un modèle de jobsharing;
 - 2.2 la promotion des femmes cadres;
 - 2.3 la promotion du temps partiel;
 - 2.4 le développement de la mixité des fonctions.

Rapport s/Rapportpréavis N° 2015/61

Réponse à trois postulats.

Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Plan directeur communal (PDCom) et intégration des bâtiments hauts ».

Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour que la Municipalité consulte le pool d'experts mis en place par l'agglomération pour chacun des projets de tour à venir sur le territoire de la Commune de Lausanne ».

Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Pour approbation, par le Conseil communal, des plans de quartiers englobant des terrains appartenant à la Ville, mais situés sur d'autres communes »

> <u>Rapporteur</u>: M. Laurent Rebeaud (Les Verts) [remplacé à la tribune par : M. Romain Felli (Soc.)]

Discussion

M. Valéry Beaud (Les Verts); M. Philipp Stauber (UDC); M. Olivier Français, directeur de Travaux.

Vote s/concl n°1

Le Conseil, par une majorité de oui, et 7 non, **approuve** la conclusion n° 1 de la commission.

Vote s/concl n°2

Le Conseil, par une majorité de oui, 8 non et 1 abstention, **approuve** la conclusion n° 2 de la commission.

Vote s/concl n°3

Le Conseil, par majorité de oui, et 4 abstentions, **approuve** la conclusion n° 3 de la commission.

Ce faisant, le Conseil décide :

- 1. d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Plan directeur communal (PDCom) et intégration des bâtiments hauts » ;
- 2. d'approuver la réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour que la Municipalité consulte le pool d'experts mis en place par l'agglomération pour chacun des projets de tour à venir sur le territoire de la commune de Lausanne » ;
- 3. d'approuver la réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Pour approbation, par le Conseil communal, des plans de quartiers englobant des terrains appartenant à la Ville, mais situés sur d'autres communes ».

Rapport sur postulat

de M. Laurent Rebeaud et consorts

demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI)

Rapporteur: M. Jean-Luc Chollet (UDC)

Discussion

Mme Léonore Porchet (Les Verts); M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche); M. Romain Felli (Soc.); M. Gilles Meystre (PLR); M. Xavier de Haller (PLR); M. Nicolas Tripet (PLR); M. Vincent Brayer (Soc.); M. Johan Pain (La Gauche); M. Alain Hubler (La Gauche); M. Johann Dupuis (La Gauche); M. Fabrice Moscheni (UDC); Mme Myrèle Knecht (Soc.); M. Jean-Daniel Henchoz (PLR); M. Daniel Bürgin (UDC); M. Nkiko Nsengimana (Les Verts); M. Bertrand Picard (PLR); M. Robert Joosten (Soc.); M. Cédric Fracheboud (UDC); M. Léonore Porchet (Les Verts); M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche); M. Alain Hubler (La Gauche); M. Fabrice Moscheni (UDC); Mme Léonore Porchet (Les Verts); M. Cédric Fracheboud (UDC); M. Philippe Mivelaz (Soc.).

Vote s/postulat

Le Conseil, par 39 oui, 37 non et 5 abstentions, **décide**:

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport sur postulat

de M. Johan Pain:

« Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en leur garantissant un pourcentage minimum d'itinéraires entièrement réservés dans les rues, les places, les zones et chemins forestiers »

Rapportrice: Mme Sandrine Schlienger (UDC)

Première partie de la $16^{\rm ème}\,$ séance du mardi 12 avril 2016

Discussion	La parole n'est pas demandée	
Vote s/postulat	Le Conseil, par une majorité de oui, 18 non et 3 abstentions, approuve les conclusions de la commission, soit <u>décide</u> : 1. de ne prendre en considération dans ce postulat que la demande N° 2: « De clarifier et répertorier ces déplacements, itinéraires et zones dans la carte piétonnière de la commune dans le nouveau plan directeur communal (en cours d'élaboration) »; 2. de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.	
Clôture	La séance est levée à 20 h 00.	
	Le président :	Le secrétaire :